COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2021

Monsieur le Maire François LEJEUNE ouvre la séance à 18h 30 en présence de Mesdames M. SADIER, B. RENAUDIN et V. RUELLE et de Messieurs D. LEPOUTRE, O. MICHEL, J-L. GRASSET, P-A. LHOMME, B. KREIN et Ph. FRAGET, ainsi que de Madame P. BOUCHE secrétaire de mairie.

Absents excusés: L. HERMANT, D. GIRARDIN, M. CRETE, C. MICHEL et V. COULMIER

Secrétaire de séance : Ph. FRAGET

Après lecture par la secrétaire de mairie et signature par les intéressés des différentes délibérations adoptées lors du précédent Conseil Municipal, l'ordre du jour est abordé.

1) Acquisition de la coopérative vini-viticole de la rue des Prieurés

Monsieur le Maire se portant acquéreur à titre personnel d'une partie des bâtiments il ne peut contre signer les différents actes permettant l'acquisition d'une autre partie de la propriété par la municipalité.

Monsieur le Maire propose que Dominique LEPOUTRE le représente.

Adoptée à l'unanimité

2) Virement de crédits

Pour l'acquisition de la coopérative de la rue des Prieurés, Monsieur le Maire propose de débloquer la somme de 200 000 €. Somme prélevée en totalité sur les fonds libres.

Adoptée à l'unanimité

3) Tarifs cimetière 2022

Monsieur le Maire propose que les tarifs adoptés lors du Conseil Municipal du 15/12/2020 ne subissent aucune modification.

Adoptée à l'unanimité

4) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire propose que soit inscrit en non-valeur une somme globale de l'ordre de 720 €, correspondant à des créances dont certaines remontent à près de 10 ans et qui à ce jour n'ont pu être recouvrées par le Trésor Publique.

Adoptée à l'unanimité

5) Questions diverses.

* La finalisation du remplacement de l'éclairage classique par un éclairage LED est prévue courant 2022. Le SIEM a remis un devis de 38 200 € H.T. La participation du SIEM serait de 9 000 €. Le coût pour la municipalité s'élèverait à 29 200 €. Il est rappelé qu'un abonnement annuel de 4 000 € a été souscrit auprès du SIEM pour l'entretien de l'ensemble de l'éclairage.

*L'hydraulique des coteaux : Une partie des eaux pluviales provenant du bassin de Moussy viendrait se déverser dans le réseau des eaux usées à destination de la station d'épuration de Mardeuil. Il est demandé par l'Agglo que la municipalité de Moussy se charge d'effectuer les travaux nécessaires pour remédier au problème, peu importe pour l'Agglo que la charge financière repose sur la municipalité ou le vignoble. Avant tout engagement les vignerons éventuellement concernés demandent à rencontrer, pour étude approfondie, les responsables du réseau hydraulique.

*Mise en place de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2022

*Rue des prieurés : une nouvelle étude doit être proposée par l'agglomération et étudiée sur le terrain par la commission responsable.

*Arrêté municipal sur le bien vivre ensemble : cet arrêté doit être finalisé pour être promulgué dans le courant du 1^{er} trimestre.

*En lieu et place du repas des anciens un colis de Noël sera distribué aux personnes de plus de 80 ans. Martine SADIER s'est proposée pour la prise en charge.

*Il est prévu de changer la couverture du vestiaire du stade de football

*Olivier MICHEL nous rappelle qu'un élagage des arbres du jard est prévu le 31 janvier ainsi que les 1er, 2, 3 et 4 février. Des bras sont indispensables. Bienvenue aux volontaires.

*Réfection des différents garde-corps : une étude préliminaire avec un devis de 10 000 € a été réalisée. La mise en œuvre est provisoirement suspendue dans l'attente des résultats d'une enquête nationale sur la sécurité des ponts.

*Logo de Moussy : un logo a été présenté par la commission en charge de cette étude. Il a été approuvé par l'ensemble du Conseil qui remercie les auteurs.

Prochain Conseil Municipal prévu le mardi 1er février

Plus rien n'étant à débattre la séance est levée à 20 h